

## BULLETIN D'ADHÉSION – et renouvellement

- L'adhésion est à régler à l'inscription : TARIFS : nouvelle adhésion ou renouvellement : consultez nos tarifs.
- Séances d'essais gratuites et adhésion proratisée (hors coût de licence obligatoire) tout au long de l'année.
- Certificat médical de moins de 3 mois ou auto-questionnaire médical, selon profil.
- Maillot du club inclus : (délais de livraison : 2 mois environ), Short sur commande (en sus).
- Tous les documents nécessaires et obligatoires à votre adhésion sont téléchargeables sur : [www.https://tignieutt.fr/](https://tignieutt.fr/)

Jours	Horaires	Public concerné	Séances
<b>Lundi</b>	17h30 – 19h00	Jeunes de 7 à 18 ans Initiation et perfectionnement	Entraînement dirigé par notre éducateur sportif professionnel.
	19h00 – 20h30	Tout Public - Loisirs adultes	Animation dirigée par notre éducateur sportif professionnel.
<b>Mardi</b>	17h30 – 19h00	Jeunes de 7 à 18 ans Initiation et perfectionnement	Animation dirigée par notre animateur fédéral bénévole.
	19h00 – 22h00	Compétiteurs adultes	Entraînement individuel personnalisé et jeu libre
<b>Mercredi</b>	13h30 – 15h00	Jeunes - initiation	Entraînements dirigés par notre éducateur sportif professionnel.
	15h00 – 16h30	Jeunes - perfectionnement	
	20h00 – 23h00	Tout Public - Jeunes et Adultes	
<b>Vendredi</b>	17h00 – 18h30	Tout Public - Jeunes et Adultes	Jeu libre avec invités gratuits. Mineurs accompagnés.
	18h30 – 20h30	Compétiteurs jeunes et adultes	Entraînement dirigé par notre entraîneur Patrick CASTANO
<b>* Samedi</b>	9h00 – 12h00	Tout Public - Jeunes et Adultes	Jeu libre avec invités gratuits. Mineurs accompagnés.
	14h00 – 20h00	Compétiteurs jeunes et adultes	Championnat par équipes, avec supporters et pot de l'amitié.

\* Ouverture de la salle non systématique, suivant le calendrier des manifestations de la Mairie et des journées de championnat.  
Horaires de la salle pendant les vacances scolaires (sauf Noël et cas exceptionnels) L--M-V : 19h-23h en libre avec invités gratuits.

### Adresse de la salle :

Gymnase bleu et salle des fêtes à côté du collège Philippe Cousteau, 101 rue de l'église, 38230 Tignieu-Jamezyieu.

- Les compétitions se déroulent le samedi après-midi, à la salle et à l'extérieur dans le périmètre du département de l'Isère.
- Pour des raisons d'assurances, seuls les adhérents(tes) ayant leur cotisation à jour pourront participer aux activités de l'association CPPTJ.
- Tous les documents liés à l'adhésion doivent être remis par mail ou en mains propres, avec votre règlement et avant la 1ère séance de pratique.

### Coordonnées de l'adhérent(e)

Nom et tous les prénoms du joueur (euse) : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ Commune de naissance : \_\_\_\_\_ Dépt : \_\_\_\_\_

Nom du (de la) responsable légal(e) (pour les mineurs) : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Portables : \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ Mail : \_\_\_\_\_

Informations complémentaires que vous souhaitez apporter à la connaissance de l'association :

---



---

## Informations réglementaires obligatoires et extrait des textes juridiques correspondants

### Code du sport (article L. 131-1 et suivants) :

"L'organisation et la pratique des activités sportives doivent respecter les principes de sécurité, de loyauté, de respect mutuel et de non-discrimination."

### Règlement intérieur de la FFTT :

"Tout licencié doit respecter le règlement intérieur, les règles de fair-play, les règlements de la Fédération Française de Tennis de Table et s'engager à pratiquer dans un esprit sportif et convivial."

### RGPD (Règlement (UE) 2016/679) :

"Les données personnelles collectées sont nécessaires à la gestion de la licence et sont traitées conformément à la législation en vigueur. Le licencié dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données."

**Droit à l'image :** Conformément à l'article 9 du Code civil, chaque adhérent dispose du droit exclusif sur son image. Sauf opposition écrite, l'association peut utiliser ces images ou vidéos à des fins de communication papier ou numérique.

**Propriété intellectuelle :** Selon le Code de la propriété intellectuelle (articles L111-1 et suivants), les créations des membres restent leur propriété. L'association ne les utilise qu'avec leur accord explicite.

### Tarifs

Tarif unique, toutes licences (loisir et compétition) : Nouvelle adhésion : 195€ (maillot inclus) / Renouvellement : 175€ (maillot non inclus)

### Engagement et acceptation

Je soussigné(e), certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur du club et les règles de la Fédération Française de Tennis de Table (FFTT) et m'engage à les respecter pleinement, avoir lu et compris le contrat de droit d'images, le formulaire d'autorisation de sortie de salle pour les mineurs. Les documents cités sont consultables sur le site internet du club et accessibles à tous.

### AUTORISATIONS d'utilisation et de diffusion d'images, de vidéos, de créations intellectuelles – tous les adhérents

J'autorise  Je n'autorise pas l'association CPPTJ à utiliser et diffuser les images, vidéos et créations de l'adhérent, sans contrepartie financière, à des fins de communication et de promotion papier et numérique de l'association et du tennis de table, dans le respect des lois françaises en vigueur ET reconnaît avoir lu et compris le contrat de droit d'images disponible sur le site internet du club.

### AUTORISATIONS – mineurs uniquement

#### Autorisation parentale d'activité physique :

Je soussigné(e), \_\_\_\_\_, responsable légal de l'enfant \_\_\_\_\_

Autorise ce dernier à pratiquer le tennis de table au sein du club pour la saison 2025/2026.

#### Autorisation\* de sortie non accompagnée (\*cochez la case de votre choix) :

\*J'autorise mon enfant à quitter seul(e) la salle à la fin des séances,  
ET je remets le formulaire d'autorisation de sortie de la salle dûment rempli.

\*Je n'autorise pas mon enfant à quitter seul(e) la salle.

Date et Signature du représentant légal :

### SANTÉ – Tous les licenciés

Je certifie avoir renseigné l'auto-questionnaire\* de santé fédéral disponible sur [www.fftt.com](http://www.fftt.com) et le site du club.

\* Si une réponse est positive, je fournis un certificat médical de moins de 3 mois, disponible sur [www.fftt.com](http://www.fftt.com).

Moyens\* de paiement de la cotisation :  au comptant  en \_\_\_\_\_ fois (sans frais, maximum 3 fois)



\* Chèques à l'ordre de : CPPTJ

\* Virement avec en référence le nom et prénom de l'adhérent : IBAN : FR76 1027 8073 3700 0208 6380 283 BIC : CMCIFR2A CCM Pont de Chéruy

J'ai lu, j'accepte et j'applique le règlement intérieur du club CPPTJ et les règlements sportifs de la FFTT.

Fait à : \_\_\_\_\_

Signature de l'adhérent(e)

Signature du (de la) responsable Légal(e)  
(pour les mineurs)

Le : \_\_\_\_\_

# AUTORISATIONS : INFORMATIONS AUX PARENTS

## ➤ AUTORISATION PARENTALE D'ACTIVITES\* DU CLUB CPPTJ

\* Validité jusqu'à la majorité du (de la) mineur(e), par tacite reconduction, sauf modification des autorisations.

### *J'autorise :*

- Mon(mes) enfant(s) à participer à toutes les activités organisées par le club Tennis de table de Tignieu-Jameyzieu durant la saison sportive en cours d'adhésion.
- L'utilisation des photographies et/ou vidéos m'impliquant ou impliquant mon/mes enfant(s) prises dans le cadre des activités du club pour toute communication que le club de Tennis de table de Tignieu-Jameyzieu mettra en œuvre (presse, internet, exposition...) (voir le contrat de cession de droit à l'image signé).
- Mon(mes) enfant(s) à être transporté(s) par les entraîneurs ou autres conducteurs dans le cadre des compétitions, stages, etc. organisés par le club de Tennis de table de Tignieu-Jameyzieu.
- Le ou les responsables du club de tennis de table de Tignieu-Jameyzieu à prendre toutes les dispositions qu'ils jugeront nécessaires en cas d'accident (conditions détaillées dans la fiche de renseignements médicaux signée).

## ➤ ACTIVITÉS DU CLUB, TRANSPORT, LIMITES DE RESPONSABILITÉS

### *J'autorise :*

Que des membres du club (ou parents selon le cas) transportent mon enfant aux lieux où se déroulent les compétitions ou autres activités.

### *Je suis informé(e) que :*

- J'accompagne mon enfant jusque dans la salle de tennis de table.
- Je m'assure qu'il a sa raquette, qu'il est en tenue de sport avec un short (et non un pantalon), le maillot du Club (de préférence) ou un tee-shirt (pas blanc) à manches courtes, des chaussures de sport basses, propres et lacées, une bouteille d'eau en plastique (pas de verre) et une petite serviette éponge.
- Je récupère mon enfant dans la salle de tennis de table à la fin des séances d'entraînement (pas avant, sauf cas exceptionnel).
- je respecte les horaires d'entraînement et je ne circule pas autour des tables dans la salle.
- Je m'engage à faire respecter par mon enfant ces consignes à chaque entraînement ou compétition.

Le club de tennis de table se décharge de toutes responsabilités si les règles ne sont pas respectées.

Si l'enfant est sur une photo alors que le sujet pris ne le concerne pas, le club se décharge de toute responsabilité.

**Cette autorisation est valable pour la durée de l'adhésion et les renouvellements successifs.**



## Autorisation de sortie de salle pour mineur(e)\*

\* Validité jusqu'à la majorité du (de la) mineur(e), par tacite reconduction, sauf modification des autorisations.

### TIGNIEU TENNIS DE TABLE - CPPTJ

#### AUTORISATION DE SORTIE DE LA SÉANCE D'ENTRAÎNEMENT DIRIGÉ D'UN MINEUR NON ACCOMPAGNÉ PAR UN TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE

- ★ Les horaires des séances d'entraînement sont consultables sur le site du club et sur les documents fournis lors de l'inscription. **IMPORTANT** : ces horaires sont susceptibles de modification. Informez-vous systématiquement au préalable.
- ★ Rappel de l'adresse des salles d'entraînement : Gymnase du Collège Philippe Cousteau et salle des fêtes (même adresse) 101 rue de l'église, 38230 Tignieu-Jamezyieu.

#### 1 - PERSONNE MINEURE AUTORISÉE À SORTIR DE LA SÉANCE D'ENTRAÎNEMENT

##### NOMS et PRÉNOMS (figurant sur l'acte de naissance) :

Nom du joueur \_\_\_\_\_ Prénom du joueur \_\_\_\_\_

Né(e) le \_\_\_\_\_, à \_\_\_\_\_

Pays de naissance : \_\_\_\_\_

#### 2 - TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE, SIGNATAIRE DE L'AUTORISATION

##### NOM et PRÉNOMS (figurant sur l'acte de naissance) :

Nom du parent \_\_\_\_\_ Prénom du parent \_\_\_\_\_

Date et lieu de naissance : \_\_\_\_\_

##### Qualité au titre de laquelle la personne exerce l'autorité parentale (cochez la case correspondante) :

- Père
- Mère
- Autre : Précisez : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Mail : \_\_\_\_\_

DATE : \_\_\_\_\_

SIGNATURE DU TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE

##### IMPORTANT :

- La présente autorisation n'a pas pour effet de faire échec aux mesures d'opposition à la sortie de l'adhérent mineur ou d'interdiction de sortie de la salle d'entraînement, liée à la sécurité du (de la) mineur(e) et ordonnée par un représentant de l'association (exemple : membre du bureau, entraîneur...).
- Suivant votre accord ci-dessus, l'association CPPTJ ou ses représentants majeurs, ne sauraient être tenus pour responsables des risques encourus et des conséquences liés à la sortie de la salle du (de la) mineur(e) sans la présence d'un des représentants légaux de l'enfant (exemple : accident, blessures, enlèvement...).
- La présente autorisation est valable toute la durée de l'adhésion et de son renouvellement, sauf dénonciation des parties pour quelque motif que ce soit. L'association se réserve le droit de refuser ou supprimer cette autorisation en cas de non-respect du règlement intérieur, ou de circonstances exceptionnelles pouvant porter atteinte à la sécurité de l'enfant mineur.



# Contrat individuel de cession du droit à l'image\*

\*Validité durant toute la période d'adhésion et des renouvellements successifs.

L'adhérent peut à tout moment modifier ou annuler cette autorisation sur simple demande auprès de l'association.

## 1. PROJET D'UTILISATION ET DE DIFFUSION D'IMAGES ET/OU DE VIDÉOS

Dans le cadre des projets de communication et de développement du club de Tennis de Table de Tignieu-Jamezyieu nous avons besoin de diffuser les photos et vidéos de votre enfant prises lors de (compétition ; tournoi ; assemblée ; manifestations promotionnelles sportives...).

## 2. MODES D'EXPLOITATION ET DE DIFFUSION

Les images et/ou vidéos sont fixées, enregistrées et reproduites par tous les moyens techniques connus à ce jour. L'image du joueur peut donc être diffusée sur tout support choisi par le club dans un but de communication.

- Papier, (affiches, flyers, prospectus)
- Numérique (site internet du club en cours de fabrication, réseaux sociaux...)
- Presse papier et/ou numérique (Presse locale, exemples : le Dauphiné, le journal de la commune)

## 3. CONSENTEMENT ÉCLAIRÉ DE L'ADHÉRENT OU DE SON REPRÉSENTANT LÉgal

Je reconnais avoir pris connaissance et compris les informations lues dans la fiche de renseignement individuelle.

L'utilisation des photographies et/ou vidéos m'impliquant prises dans le cadre des activités du club pour toute communication que le club de Tennis de table de Tignieu-Jamezyieu mettra en œuvre (presse, internet, exposition.) (Voir le contrat de cession de droit à l'image signé).

Votre image est protégée par l'article 226-1 du Code pénal qui interdit de fixer, d'enregistrer ou de la transmettre si vous vous trouvez dans un lieu privé, sauf si vous avez donné votre consentement à l'enregistrement et/ou la diffusion de votre image.

- Vu le Code civil, en particulier son article 9, sur le respect de la vie privée,
- Vu le Code de la propriété intellectuelle,
- Vu le consentement préalablement exprimé par la personne mineure,

La présente autorisation est soumise à votre signature, pour la fixation sur support audio-visuel et la publication de l'image et/ou de la voix de votre enfant mineur ou vous-même adhérent dont l'identité est donnée au paragraphe 3, ci-avant, dans le cadre du projet désigné au paragraphe 1 et pour les modes d'exploitation désignés au paragraphe 2.

Cet enregistrement de l'image/la voix du mineur que vous représentez est ou sera réalisé sous l'autorité du (de la) Président(e) de l'Association, et/ou par délégation, le(la) trésorier(e), le(la) secrétaire de l'association CPPTJ.

Le producteur de l'œuvre audio-visuelle créée et enregistrée et le bénéficiaire sont le Club de Tennis de Table de Tignieu-Jameyzieu. Il exercera l'intégralité des droits d'exploitation attachés à cette œuvre/cet enregistrement. L'œuvre/l'enregistrement demeurera sa propriété exclusive. **Le producteur/le bénéficiaire de l'autorisation, s'interdit expressément de céder les présentes autorisations à un tiers.**

Il s'interdit également de procéder à une exploitation illicite, ou non prévue ci-avant, de l'enregistrement de l'image et/ou de la voix du mineur susceptible de porter atteinte à sa dignité, sa réputation ou à sa vie privée et toute autre exploitation préjudiciable selon les lois et règlements en vigueur.

Dans le contexte sportif défini, l'enregistrement ne pourra donner lieu à aucune rémunération ou contrepartie sous quelque forme que ce soit. Cette acceptation expresse est définitive et exclut toute demande de rémunération ultérieure.

#### **4. Déclaration et reconnaissance par l'adhérent ou le représentant légal du mineur**

- Je reconnais être entièrement investi de mes droits civils à son égard. Je reconnais expressément que le mineur que je représente ou moi-même adhérent n'est lié par aucun contrat exclusif pour l'utilisation de son image et/ou de sa voix, voire de son nom.
- Je reconnais avoir pris connaissance des informations ci-dessus concernant le mineur que je représente ou moi-même adhérent et donne mon accord pour la fixation et l'utilisation de son/mon image et/ou de sa/ma voix, dans le cadre exclusif du projet exposé et tel qu'il y est consenti aux paragraphes 1 et 2.

\* Cette autorisation est valable pour la durée de l'adhésion et les renouvellements d'adhésion successifs.

**Recommandations de la commission médicale :**

L'examen médical permettant de délivrer ce certificat :

- Engage la responsabilité du médecin signataire de ce certificat (article R.4127-69 du code de la santé publique), seul juge de la nécessité d'éventuels examens complémentaires et seul responsable de l'obligation de moyen, Ne doit jamais être pratiqué à l'improviste, sur le terrain ou dans les vestiaires avant une compétition, le certificat médical de complaisance est donc prohibé (article R4127-28 du code de la santé publique), Le contenu et la rigueur de l'examen doivent tenir compte de l'âge et du niveau du compétiteur.

**Adultes :**

Le médecin doit tenir compte que les principales contre-indications à la pratique du tennis de table sont :

- Insuffisance coronarienne aiguë,
- Insuffisance coronarienne traitée, instable,
- Troubles du rythme non stabilisés
- Insuffisance cardiaque évolutive
- Cardiomyopathie

Toute autre pathologie grave ou chronique est à apprécier avec le médecin traitant.

Les chirurgies articulaires récentes ou prothèses seront des contre-indications temporaires

Il est préconisé une épreuve cardio-vasculaire d'effort et une surveillance biologique élémentaire chez le sujet :

- Porteur d'une cardiopathie ou symptomatique
- Asymptomatique ayant deux facteurs de risque cardio-vasculaire,
- Souhaitant débiter ou reprendre la pratique en compétition, homme de plus de 40 ans, femme de plus de 50 ans,

**Jeunes :**

Il est conseillé pour le médecin de :

- Tenir compte des pathologies dites « de croissance » et des pathologies antérieures liées à la pratique du tennis de table,
- Consulter le carnet de santé
- Constituer un dossier médico-sportif
- Tenir une mise à jour des vaccinations,

Jeunes : au-delà de 8h de pratique hebdomadaire ou souhaitant rejoindre un programme de détection Fédéral (modèle constitué par la commission médicale)

Recommande la réalisation :

D'un électrocardiogramme de repos,

D'un examen clinique effectué par un médecin du sport, et portant une attention particulière :

- Aux troubles de la statique rachidienne pouvant être aggravées par la pratique du tennis de table,
- Aux troubles ou aux douleurs articulaires évoquant une maladie de croissance ; notamment au niveau du dos, des coudes, des genoux ou des talons, préférentiellement atteints chez le pongiste.

**Certificat médical**

Je soussigné,

Docteur : \_\_\_\_\_ N° Ordre : \_\_\_\_\_

Certifie avoir examiné M. : \_\_\_\_\_

Et n'avoir constaté à ce jour aucune contre-indication à la pratique du tennis de table en compétition.

Fait à : \_\_\_\_\_ Le : \_\_\_\_\_

Cachet et signature du médecin :



Association sportive de Tennis de Table régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901  
Club De Ping-Pong De Tignieu-Jameyzieu - CPPTJ  
Mairie 38230 Tignieu-Jameyzieu - N° affiliation FFTT : 01380246  
SIRET : 402 65 962 7000 10 – RNA : W382009583  
Site internet : <https://www.tignieutt.fr/> - Mail : [ttignieu@gmail.com](mailto:ttignieu@gmail.com)

## TIGNIEU TENNIS DE TABLE

### RÈGLEMENT INTÉRIEUR du CPPTJ

- **Président** : Olivier JENNEQUIN
- **Trésorière** : Stéphanie TROUSSELLE
- **Secrétaire** : Pierre BRINGAS

### Table des matières

<b>Article 1 : Le règlement intérieur</b> .....	2
<b>Article 2: Composition des équipes</b> .....	2
<b>Article 3: Commission sportive</b> .....	2
<b>Article 4 : Dissolution</b> .....	2
<b>Article 5 : Le conseil d'administration</b> .....	2
<b>Article 6 : Cotisations</b> .....	2
<b>Article 7 : Trésorerie</b> .....	3
<b>Article 8 : Les informations recueillies</b> .....	3
<b>Article 9 : Les membres</b> .....	3
<b>Article 10 : La tenue</b> .....	3
<b>Article 11a : École de Tennis de Table</b> .....	3
<b>Article 11b : Entraînement des jeunes</b> .....	3
<b>Article 12 : La discipline</b> .....	3
<b>Article 13 : La compétition</b> .....	4
<b>Article 14 : Entraînement libre ou dirigé</b> .....	4
<b>Article 15 : Respect du Matériel</b> .....	4
<b>Article 16 : Code de déontologie</b> .....	4
<b>Article 17 : Objectifs de l'entraîneur</b> .....	4
<b>Reconnaissance de remise, de lecture et d'approbation du règlement intérieur</b> .....	5



Association sportive de Tennis de Table régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901  
Club De Ping-Pong De Tignieu-Jamezyieu - CPPTJ  
Mairie 38230 Tignieu-Jamezyieu - N° affiliation FFTT : 01380246  
SIRET : 402 65 962 7000 10 – RNA : W382009583  
Site internet : <https://www.tignieutt.fr/> - Mail : [ttignieu@gmail.com](mailto:ttignieu@gmail.com)

***Le présent règlement intérieur est destiné à préciser et à garantir le bon fonctionnement du Club.***

### **Article 1: Le règlement intérieur**

Il est placé sous le contrôle des assemblées générales, il doit être approuvé tous les ans par l'assemblée générale ordinaire.

Les modifications du règlement sont proposées par le conseil d'administration, pour être effectives, elles doivent être approuvées par une assemblée générale.

### **Article 2: Composition des équipes**

Tous les ans il sera demandé aux joueurs s'ils acceptent de jouer dans une équipe de niveau inférieur ou supérieur à l'année sportive précédente, ou s'ils préfèrent rester dans une équipe jouant dans la même catégorie, quel que soit son niveau actuel.

Toutefois, dans l'intérêt du club, et à titre exceptionnel, il est possible qu'un joueur aille remplacer un autre joueur dans n'importe quelle équipe.

Les équipes sont composées de 3 ou 4 joueurs plus les remplaçants.

Les équipes sont composées par l'entraîneur en fonction du niveau des joueurs. Ce niveau sera déterminé par le classement individuel, le % de victoires, l'évolution à la hausse ou à la baisse du nombre de points, de l'âge, de la disponibilité des joueurs... L'équipe 1 doit être la vitrine du club et l'équipe 2 le réservoir de l'équipe 1 et ainsi de suite.

### **Article 3: Commission sportive**

Elle est constituée du conseil d'administration et des capitaines d'équipes.

Elle se rassemble suivant la nécessité de décision tant disciplinaire à titre individuel que dans le cadre des récompenses sportives à attribuer, la création d'animations sportives, de tournois, et autres actions sportives en lien avec les intérêts du Club.

### **Article 4 : Dissolution**

En cas de dissolution, les joueurs sont libres de tout engagement et sont autorisés de plein droit à être mutés dans tout autre club de tennis de table de la Fédération Française de Tennis de Table, selon leur souhait.

### **Article 5 : Le conseil d'administration**

Il gère la subvention communale, l'entraînement des jeunes, le renouvellement du matériel, les compétitions par équipes inscrites dans les championnats départementaux, régionaux et nationaux.

En ce qui concerne les postes de président, trésorier et secrétaire, ainsi que les postes de vice-président, trésorier adjoint et secrétaire adjoint sont pourvus par candidature individuelle, suivant les renouvellements de représentation obligatoires et nécessaires au fonctionnement de l'association. Ces fonctions sont réalisées à titre bénévole et ne peuvent prétendre à aucune rémunération d'aucune sorte.

### **Article 6 : Cotisations**

Elles doivent être réglées dès l'inscription.

Elles sont versées au Club Tennis de Table Tignieu, elles sont identiques pour les membres, suivant les prestations choisies individuellement par l'adhérent. Une réduction de cotisation peut être appliquée pour les renouvellements d'adhésion suivant la décision annuelle du bureau.

Le montant des cotisations évolue chaque année en fonction des prix fixés par la Fédération Française de Tennis de Table d'une part et la quote-part définie par le Conseil d'administration d'autre part.



Association sportive de Tennis de Table régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901  
Club De Ping-Pong De Tignieu-Jameyzieu - CPPTJ  
Mairie 38230 Tignieu-Jameyzieu - N° affiliation FFTT : 01380246  
SIRET : 402 65 962 7000 10 – RNA : W382009583  
Site internet : <https://www.tignieutt.fr/> - Mail : [tignieu@gmail.com](mailto:tignieu@gmail.com)

### **Article 7 : Trésorerie**

L'association, par l'action du(de) Trésorier(e), perçoit les cotisations, la subvention de la Mairie, du conseil général, et autres organismes autorisés à verser des subventions aux associations, le produit des manifestations qu'elle organise, les fonds provenant des sponsors, les dons de particuliers, d'entreprises ou d'autres associations et toutes ressources qui ne sont pas contraires à la loi.

Les dons reçus peuvent prétendre à la remise d'une reconnaissance de don sous la forme d'un reçu CERFA n° 11580.

Les sommes perçues par l'association sont utilisées uniquement dans l'intérêt et le bon fonctionnement de l'association, sans qu'aucun enrichissement personnel ne puisse être réalisé.

Les règlements par chèques sont à faire à l'ordre de CPP TJ. Les moyens de paiements acceptés dépendent de la technicité employée et évoluent au fil des outils existants choisis par l'association (exemples : CB, Hello Asso, Cartes Tattoo, Pass Région, Pass Sport, Chèques vacances...).

### **Article 8 : Les informations recueillies**

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles peuvent faire l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association ainsi que les organismes sportifs tels que la Fédération de Tennis de Table, le Comité départemental de l'Isère...

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au Président de l'association.

### **Article 9 : Les Membres**

Seuls sont membres du club, les personnes à jour de leur cotisation annuelle, les membres d'honneur, les membres bienfaiteurs.

La cotisation annuelle est valable du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août de l'année suivante.

### **Article 10 : La tenue**

Une tenue correcte est exigée. Le port de chaussures de sport d'intérieur propres est obligatoire. En compétition et pour les entraînements dirigés ou de pratique libre, une tenue sportive s'impose. Le port du maillot du club est obligatoire lors des championnats par équipe.

### **Article 11a : École de Tennis de Table**

Avant de déposer leur(s) enfant(s) au club, les parents doivent s'assurer qu'un encadrant, ou un responsable de l'association est présent pour les accueillir. Les enfants restent sous la responsabilité des parents, sauf pendant le temps des cours où ils sont sous la responsabilité de l'encadrant (pas d'école de Tennis de table pendant les vacances scolaires).

### **Article 11b : Entraînement des jeunes**

Pour le bon déroulement des entraînements et pour éviter de déconcentrer les enfants, il est souhaitable que les parents n'interviennent pas pendant les séances. Toute entrevue avec l'entraîneur ne pourra avoir lieu qu'à la fin des cours ou de la séance d'entraînement.

### **Article 12 : La discipline**

Elle est sous la responsabilité de l'entraîneur pendant les séances et des responsables lors des compétitions. Tout incident signalé par l'entraîneur sera étudié voire sanctionné par la Commission Sportive.

### **Article 13 : La compétition**



Association sportive de Tennis de Table régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901  
Club De Ping-Pong De Tignieu-Jamezyieu - CPPTJ  
Mairie 38230 Tignieu-Jamezyieu - N° affiliation FFTT : 01380246  
SIRET : 402 65 962 7000 10 – RNA : W382009583  
Site internet : <https://www.tignieutt.fr/> - Mail : [tignieu@gmail.com](mailto:tignieu@gmail.com)

Lors des compétitions ou des championnats, chaque équipe est responsable de l'installation et du rangement de son aire de jeu (table, séparations...) ainsi que du bon accueil de l'équipe visiteuse. Les joueurs doivent être ponctuels (arrivée minimum ½ heure avant le début de la rencontre) et respecter l'horaire de départ pour les matchs à l'extérieur. En cas d'absence (maladie, cas de force majeure) il est impératif de prévenir le plus tôt possible le responsable ou le capitaine de l'équipe.

Lieux des compétitions : les équipes jouent à domicile et à l'extérieur dans la limite départementale actuelle. Suivant la progression des équipes (montée en Régional ou National) les déplacements peuvent se faire dans un périmètre élargi à la Région, au Territoire National. Afin de faciliter nos déplacements, anticiper les difficultés organisationnelles, toute modification des équipes, en cas de force majeure, est envisageable.

#### **Article 14 : Entraînement libre ou dirigé**

A la fin de chaque séance, chaque joueur(euse) est tenu(e) de participer au rangement des matériels (tables, séparations... de maintenir les installations propres (locaux, toilettes, douches, abords extérieurs) et de jeter dans la poubelle appropriée (tri des déchets obligatoire) des bouteilles d'eau, papiers, plastiques ou autre déchets alimentaires).

#### **Article 15 : Respect du Matériel**

Chaque adhérent est tenu de respecter le matériel mis à sa disposition (tables, raquettes, séparations, filets, balles). Il restitue en fin de séance le matériel dans l'état dans lequel il l'avait obtenu. Les balles utilisées durant les séances d'entraînement restent au club et ne repartent pas dans le sac des joueurs. Il est strictement interdit de s'asseoir sur les tables, de monter dessus, de taper volontairement sur la table sous peine d'exclusion temporaire de la séance ou définitive de l'association.

#### **Article 16 : Code de déontologie**

Les discriminations telles que des propos ou gestes racistes, homophobes, sexistes ou commis en raison de la religion ou du handicap d'un joueur ou d'une joueuse (ex : insultes homophobes, moqueries, banderoles comportant des injures racistes...) ; des violences commises en raison de la religion, l'orientation sexuelle ou politique, la race ou la nationalité du joueur sont interdites, et sont punies par la loi.

L'auteur de discrimination fera l'objet d'un renvoi immédiat suivant le degré de gravité de ses actes ou paroles. Une résiliation de son adhésion peut être demandée par le Conseil d'administration sans qu'aucune indemnisation d'aucune sorte ne puisse être exigée.

Le Club se réserve le droit de déposer une plainte auprès des services de police ou de gendarmerie, en cas de manquement grave à ce règlement, notamment en cas de discriminations graves et avérées, de vol, de dégradations volontaires ou tout autre acte délictueux.

En compétition, comme à l'entraînement, le joueur respecte son adversaire, le salue avant et après un match, fait preuve de courtoisie et d'entraide, notamment envers des joueurs de niveau inférieur.

Il exprime ses joies et déceptions sans excès, ni colère, ni gestes violents, ni paroles violentes, envers lui-même ou les autres joueurs.

#### **Article 17 : Objectifs de l'entraîneur**

L'entraîneur est le garant de la bonne conduite et l'animation des entraînements.

Il en choisit les thèmes, tant au niveau de la difficulté, de l'intensité, de la durée des exercices, des joueurs concernés et des nécessités liées aux compétitions dans lesquelles les joueurs sont engagés.

Il réalise les évaluations de chaque nouvel adhérent au Club, détermine son niveau et préconise le niveau de compétition dans lequel le joueur sera capable de participer, évoluer, progresser, dans l'intérêt du Club, de l'équipe concernée et de la motivation individuelle du joueur. Il définit les objectifs sportifs des équipes engagées et les objectifs de progression de chaque joueur.

Il rend compte annuellement des résultats individuels et collectifs au conseil d'administration.

Il garantit la confidentialité des techniques et méthodes d'entraînement mises en œuvre et validées par le Club.



Association sportive de Tennis de Table régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901  
Club De Ping-Pong De Tignieu-Jameyzieu - CPPTJ  
Mairie 38230 Tignieu-Jameyzieu - N° affiliation FFTT : 01380246  
SIRET : 402 65 962 7000 10 – RNA : W382009583  
Site internet : <https://www.tignieutt.fr/> - Mail : [ttignieu@gmail.com](mailto:ttignieu@gmail.com)

### Reconnaissance de remise, de lecture et d'approbation du règlement intérieur

Le présent règlement intérieur est remis par voie numérique ou en mains propres à l'adhérent le jour de son adhésion. La signature du bulletin d'adhésion vaut lecture, acceptation et application du règlement intérieur de l'association.

Il est approuvé à l'unanimité du bureau élu et par votes à la majorité des adhérents présents lors de l'Assemblée Générale de la saison 2017-2018 et mis en application immédiatement.

A Tignieu-Jameyzieu, le 09 mai 2019.

• Le Président de l'association :

NOM : Olivier JENNEQUIN

Signature :



CLUB DE PING PONG DE TIGNIEU-JAMEYZIEU  
Siège Social : Mairie 38230 Tignieu-Jameyzieu  
SIRET : 402 659 627 00010 - APE : 9312Z  
RNA . W382009583 - FFTT N° 01380246  
Mail : [ttignieu@gmail.com](mailto:ttignieu@gmail.com)

• La Trésorière de l'association :

NOM : Stéphanie TROUSSELLE.

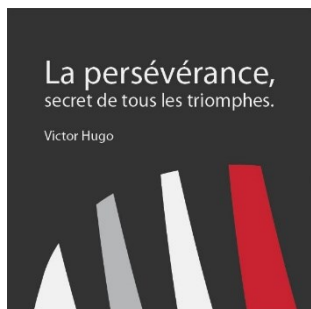
Signature :

• Le Secrétaire de l'association :

NOM : Pierre BRINGAS.

Signature :

1993



# Livret d'accueil du pongiste Tignoland



**TJ** Ville de  
Tignieu-Jameyzieu

## Club de Tennis de Table de Tignieu-Jameyzieu

Gymnase Philippe Cousteau 38230 Tignieu-Jameyzieu

**Victor Hugo**  
« La persévérance, secret de tous les triomphes »



Association sportive de Tennis de Table régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

Club De Ping-Pong De Tignieu-Jameyzieu - CPPTJ

Siège Social : Mairie 38230 Tignieu-Jameyzieu

N° affiliation FTT : 01380246 - SIRET : 402 65 962 7000 10 – RNA W382009583

Site internet : <https://www.tignieutt.fr/> - Mail : [tttignieu@gmail.com](mailto:tttignieu@gmail.com)



## Sommaire

**Notre sport et nos héros** page 3

**Notre club** page 4

**Pour nous rencontrer** page 5

**Nos coordonnées** page 5

**Les horaires** page 5

**L'organigramme du Club** page 5

**Nos compétitions** page 6

**Nos moyens** page 7

**Nos entraîneurs** page 7

**Nos matériels** page 7

**Nos partenaires** page 8

**Nos fournisseurs** page 8

**Nos objectifs** page 9

**Pour adhérer** page 10

## Notre sport et nos héros :

**Mondialement connu**, pratiqué dans tous les pays, avec une hégémonie des joueurs chinois et coréens depuis de nombreuses années.

Néanmoins, le tennis de table français est bien représenté grâce à nos champions.

Citons les frères LEBRUN ! Alexis, 20 ans, champion de France 2022 et 10<sup>ème</sup>

joueur mondial, le seul joueur français à avoir battu le champion du monde actuel ; son cadet, Félix, déjà 5<sup>ème</sup> joueur mondial, champion des Jeux Européens 2023 et futur champion Olympique?; sans oublier nos valeurs sûres, **Simon**



**GAUZY** 29<sup>ème</sup> joueur mondial, Emmanuel LEBESSON Champion d'Europe 2016 et Can AKKUZU, champion de France 2019 et déjà parmi les 100 meilleurs joueurs mondiaux, et nos championnes, Jia Nan Yuan, naturalisée en 2011 et triple championne de France et **Prithika**

**PAVADE** grand espoir du tennis de table français et championne de France 2019 et déjà parmi les 20 premières joueuses mondiales.



**Le tennis de table procure de nombreux bienfaits tant sur le plan physique que mental.**

En voici un aperçu non- exhaustif.

Ce sport développe des **qualités d'analyse** car les échanges sont tellement rapides que les joueurs (pongistes) doivent être très concentrés. De même pouvoir lire le jeu de son adversaire, deviner son prochain geste **optimise l'acuité**.

- ✓ Le tennis de table **améliore les réflexes** car c'est un **jeu d'habileté et de précision**.
- ✓ Il a des **vertus cardiotoniques** et offre un **excellent entraînement cardio-vasculaire**.
- ✓ Jouer au tennis de table permet d'**accroître sa perception** de l'espace visuel.

Côté forme : en plus de **développer votre souplesse et vos réflexes**, le tennis de table assure un **renforcement musculaire** des jambes à causes des nombreuses flexions et des étirements.

## Notre Club : Le CPPTJ : Club de Ping-Pong de Tignieu-Jameyzieu

Créé en 1993 par Gérard Maurin, notre Trésorier, et Jacques MICOLIER, Président jusqu'en 2020, le club de Tennis de Table de Tignieu-Jameyzieu accueille chaque année des joueurs de 8 à 93 ans.

Nous participons au championnat de France par équipes dans les divisions départementales de D4, D2 et D1. Notre progression sportive s'articule autour d'entraînements dirigés hebdomadaires encadrés par notre entraîneur Patrick CASTANO, Champion de France junior 1993.



Depuis 2018, notre école de tennis de table est animée par Romain BONNET, Éducateur sportif expérimenté et diplômé BPJEPS.

A partir de 7 ans, nos joueurs débutants développent leurs talents dans l'apprentissage des règles, des gestes techniques de base, l'initiation aux tactiques et stratégies, et expérimentent la 1<sup>ère</sup> année en matchs leurs apprentissages (tournoi interne, Match 'Ping Roger Brossard, championnat départemental).

Notre association est reconnue pour la qualité de ses actions par de la Fédération Française de Tennis de Table.

En 2019, quatre labels ont récompensé les efforts et le dynamisme de nos bénévoles, avec le soutien financier de nos partenaires, l'accompagnement et la mise à disposition des équipements de la Commune de Tignieu-Jameyzieu, les compétences, l'investissement de nos entraîneurs et la volonté de notre Président de poursuivre le développement du CPPTJ à travers des projets sportifs centrés sur la jeunesse, les loisirs et les féminines.



*La compétition ensemble, pour gagner ensemble !*

**« La persévérance, secret de tous les triomphes » Victor Hugo.**

## Pour nous rencontrer :

### Nos coordonnées :

Salle d'entraînement et de compétitions :

Gymnase intercommunal Philippe COUSTEAU

101 rue de l'Eglise 38230 Tignieu-Jameyzieu

Accès : <https://goo.gl/maps/CuCk1ddPbxg864qb7>

Contact privilégié :

Pierre Bringas : 06 49 86 81 46

Mail : [ttignieu@gmail.com](mailto:ttignieu@gmail.com)

Site internet du Club : <https://www.tignieutt.fr/>

### L'organigramme du Club :

Président : Olivier JENNEQUIN

Trésorière : Stéphanie TROUSSELLE

Secrétaire et Vice-Président : Pierre BRINGAS

Entraîneur adjoint bénévole : Sylvain BASTIA

Animateur fédéral et Juge-arbitre : Pierre BRINGAS

Capitaines d'équipes :

Fabien, Pierre, Stéphane et Sylvain.

Entraîneur compétiteurs : Patrick CASTANO

Educateur Sportif professionnel : Romain BONNET

### Les horaires :

**Séance d'essai gratuite toutes les semaines,  
Avec prêt de raquette !**

Nous vous accueillons suivant les horaires ci-dessous (hors vacances scolaires, sauf cas exceptionnels) :

JOURS	HORAIRES	PUBLICS	SEANCES
LUNDI	17h30 – 19h00	Jeunes Initiation et perfectionnement	Entraînement avec éducateur sportif professionnel BPJEPS
	19h00 – 20h30	Adultes Loisirs et compétiteurs	
MARDI	17h30 – 19h00	Jeunes Initiation	Entraînement avec animateur Fédéral
	19h00 – 23h00	Compétiteurs adultes	
MERCREDI	13h30 – 15h00	Jeunes Initiation	Entraînement avec éducateur sportif professionnel BPJEPS
	15h00 – 16h30	Jeunes Perfectionnement	
	19h00 – 23h00	Adultes Loisirs	
VENDREDI	17h30 – 18h30	Tous Publics	Libre avec invités gratuits
	18h30 – 20h30	Compétiteurs jeunes et adultes	Avec Patrick Castano, Champion de France Espoir par équipe
*SAMEDI	10h00 – 12h00	Tous publics	Libre avec invités gratuits *Sous réserve de disponibilité de la salle
	14h00 – 21h00	Compétiteurs et supporters	Compétitions

Pendant les vacances scolaires (hors été et Noël) : Les lundi – mercredi et vendredi de 19h à 22h00 : Jeu libre avec invité gratuit.

Nos salles : Gymnase bleu et salle des fêtes, 101 rue de l'église 38230 Tignieu-Jameyzieu



scannez-moi !



## Nos tournois :

Dans le cadre des actions bénévoles en faveur du TELETHON, nous organisons et animons chaque année

## Le tournoi de tennis de table du TELETHON à Tignieu-Jamezieu



## Le tournoi de Noël

**TIGNIEU-JAMEZIEU**  
**Le club de tennis de table a organisé son premier tournoi de Noël réservé aux jeunes**

Le premier tournoi de Noël du club de tennis de table s'est déroulé lundi soir 23 décembre pour les jeunes de 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> années qui s'entraînent le lundi et le mercredi, de 17 h 30 à 19 heures.

La victoire d'Antoine, minime 1<sup>er</sup> année, devant Albin, cadet expérimenté, met en valeur la formation au sein du club, grâce au travail formidable de l'éducateur sportif Fabien Bonnet.

Tous les participants, filles et garçons, ont été récompensés par un diplôme, des papillotes et petits cadeaux à volonté. Une ambiance joyeuse, l'implication logistique des parents et une belle participation permettent de prévoir déjà la deuxième édition du tournoi de Noël l'an prochain.

Par ailleurs, les lauréats adultes sont accueillis le mercredi de 20 heures à 22 heures. Le club recherche toujours des joueurs (et ou joueuses adultes) pour poursuivre la progression sportive au-delà de la D2 dans le championnat départemental par équipes.

Les enfants avant les rencontres.



**LE PREMIER PAS PINGISTE**





**ANIMATION DES KERMESSES DES ÉCOLES PRIMAIRES DE TIGNIEU ET CRÉMIEU**

Des succès toujours, des actions bénévoles et citoyennes, Pour la joie des enfants, et recruter nos futurs champions.

**MATCH PING Les 3 tours**

- MIXITE ?** Oui. Les filles et les garçons jouent ensemble.
- LICENCE ?** Loisirs ou compétition
- UNIQUEMENT DÉPARTEMENTAL ?** Uniquement départemental
- 3 tours** A l'issue des 3 tours, les meilleurs sont qualifiés pour la finale.
- INSCRIPTION ?** Uniquement par les clubs via ESPACE MON CLUB. Respecter la date limite !
- PRINCIPE ?** Plusieurs lieux de compétition répartis sur l'ensemble du département. Les 3 tours se déroulent des dimanches matin entre 9h00 et 12h00. Les jeunes se rencontrent sous forme de montées-descentes.
- POUR QUI ?** Toutes les catégories jusqu'à cadets ayant moins de 3000 points.
- PENALITES ?** Oui, si forfait non excusé.
- COÛT ?** 10 €

## Nos entraîneurs :

### Notre entraîneur compétiteurs, Patrick CASTANO

En 1986 par Patrick CASTANO, n°49 français est champion de France espoirs par équipe, crée LE magasin spécialiste en tennis de table, CASTANO SPORT.

*Patrick, toujours à l'écoute du monde pongiste, et par amitié pour notre ancien Président, Jacques MICOLIER, entraîne nos compétiteurs depuis 2017.*

*C'est une grande chance pour nos joueurs de bénéficier de ses conseils dans des séances d'entraînements soutenues, et diversifiées où la transpiration se mêle à la bonne humeur.*



### Notre éducateur sportif, Romain BONNET

Diplômé BPJEPS depuis de nombreuses années, il est notre partenaire privilégié depuis 2018.

*Ses compétences de formateur nous permettent de proposer un accompagnement de qualité de nos jeunes joueurs, qui découvrent notre sport, apprennent les techniques de base, les règles du tennis de table, dans entraînements adaptés, réguliers avec pour ambition de fédérer, dans un esprit de cohésion, d'amitié et de sérieux.*



**Et nos adjoints bénévoles : Sylvain, éducateur sportif bénévole et Pierre animateur fédéral**

## Nos matériels :

La Mairie de Tignieu-Jameyzieu met à notre disposition le gymnase Philippe Cousteau et la salle des fêtes pour nos entraînements et nos compétitions dans des créneaux horaires réservés et planifiés.

Nous disposons de plus de 15 tables Cornilleau 640 agréées FFTT, d'un placard, de 3 robots Tibhar, des accessoires nécessaires à la pratique du tennis de table (balles, raquettes, marqueurs, séparations, tables d'arbitrage, ramasse-balles...).



### Nos partenaires :

Grâce à tous nos partenaires, nous pouvons financer nos actions sportives, renouveler nos équipements individuels, et collectifs, bénéficier d'infrastructures de qualité, faire vivre pleinement le CPPTJ.

Nous les remercions chaleureusement en images à travers ce diaporama :



### Nos fournisseurs :

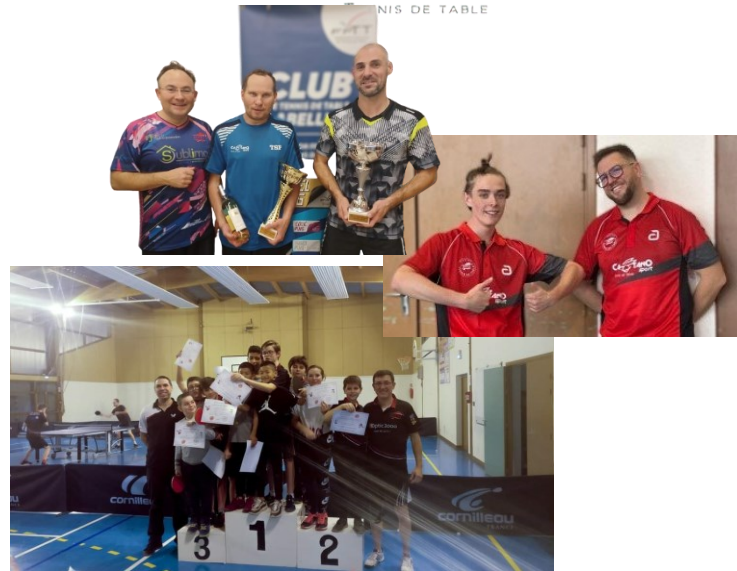
Le CPPTJ s'attache à entretenir une grande **fidélité avec ses fournisseurs**. Elle permet une relation de confiance et d'avoir des **tarifs privilégiés**, tant collectifs qu'individuelle



## Nos objectifs :

La mise en place de notre éducateur sportif, en 2018, permet d'encadrer et **former nos jeunes joueurs**, champions en devenir.

De l'initiation à la compétition, nous participons au championnat départemental par équipe chaque année, avec l'ambition de **maintenir l'équipe première en D1, ...et viser plus haut ?**

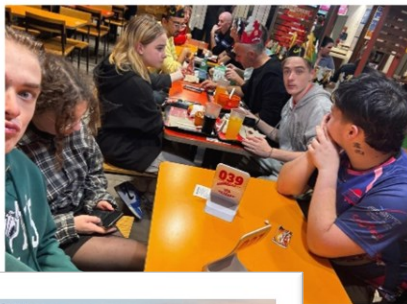


Notre objectif principal est de **pérenniser nos actions**, tant sportives, que de **formation** à travers notre école de tennis de table.

Notre ambition est de permettre l'éclosion de talents parmi nos jeunes joueurs, leur permettre de s'épanouir sportivement, de grandir dans un **environnement sportif fait d'amitiés, de solidarités, de complicité, d'efforts réguliers et de réussites.**

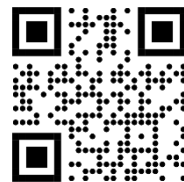
Nous espérons ainsi **fidéliser nos jeunes publics**, développer le CPPTJ, au rythme de leur progression, accompagnés, entourés d'adultes bienveillants.

Les bénévoles impliqués dans les organisations du Club permettent de maintenir le bon fonctionnement du Club, dans une **ambiance conviviale et chaleureuse.**



**Un grand MERCI à nos bénévoles.**

## Pour adhérer :



1. Rendez-vous sur notre site internet <https://www.tignieutt.fr/> pour télécharger et imprimer tous les documents nécessaires à votre adhésion. **Scannez-moi !**
2. Transmettez les documents **datés et signés** à Pierre Bringas secrétaire et Vice-Président du CPPTJ par mail : [tttignieu@gmail.com](mailto:tttignieu@gmail.com), ou en mains propres.
3. **Lisez bien le règlement intérieur.** Il a pour objectif de faciliter la vie du Club, entretenir des relations amicales et respectueuses entre tous et toutes, rendre très agréable la pratique du tennis de table.
4. Votre règlement est à remettre à l'inscription. Dans une démarche bienveillante et discrète, nous proposons des facilités de paiement en plusieurs chèques, si nécessaire.
5. Sans oublier les autres modes de paiements et toutes les aides financières possibles, en images:

## Inscriptions toute l'année, tarifs adaptés.



6. Le certificat médical ou l'auto-questionnaire de santé est à remettre au plus tard à la 1<sup>ère</sup> séance d'entraînement. Il est obligatoire pour la pratique sportive, en loisirs et en compétition.

**Nous vous souhaitons la bienvenue au sein du CPPTJ.  
A très bientôt autour d'une table.**



**Amicalement et sportivement,**

**Olivier JENNEQUIN, Président de l'association  
TIGNIEU TENNIS DE TABLE - CPPTJ**